



MAIF Challenge par équipes - 2^e édition

Règlement particulier du tournoi

(v2 du 24/06/2019)

Article 1 : Organisateur et autorisation

Le tournoi par équipe est organisé par l'OBC (Olympique Badminton Club).
Il est autorisé par la FFBad sous le numéro : **À déterminer**

Article 2 : Règlement général des compétitions

Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le « code de conduite des joueurs » et le « code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques » qui seront affichés sur le lieu du tournoi.

Article 3 : Conditions d'inscription

Le jour du tournoi, tout participant doit être en règle avec la FFBad et être en possession de sa licence joueur et de son surclassement éventuel l'autorisant à jouer en catégorie senior.

Article 4 : Sanctions, forfait et remplacement

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. En cas de forfait d'un joueur, celui-ci devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur du tournoi de sa non participation et éventuellement indiquer le nom de son remplaçant. Si le forfait intervient après la date du tirage au sort des tableaux, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés. Le joueur devra adresser les pièces justificatives de son forfait par courrier, dans un délai de 5 jours suivant le tournoi à la Ligue Occitanie de Badminton (7 rue André Citröen, 31130 Balma).

Pour les forfaits en cours de tournoi, se reporter à l'article 7.8.

Article 5 : Règlement médical

Tout joueur en arrêt de travail ou de maladie pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit d'un médecin mentionnant les dates et le nom du tournoi.

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton de la FFBad). En cas de contrôle antidopage positif consécutif au tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 6 : Tenue vestimentaire, volants et accessoires

Une tenue de badminton (maillot et short), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque Yonex Aerosensa 20, en vente le jour du tournoi.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, serviette, boisson, alimentation, etc...).

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain sans l'accord du Juge Arbitre.

Article 7 : Format de la compétition : Tournoi par équipe

La compétition sera un tournoi par équipes de 2 à 4 joueurs. Chaque équipe sera constituée de :

- 2, 3 ou 4 hommes pour le tableau Hommes (samedi)
- 2, 3 ou 4 femmes pour le tableau Dames (samedi)
- au minimum 1 homme et 1 femme (maximum 4 joueurs) pour le tableau Mixte (dimanche)

Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine.

Les rencontres seront composées de trois matchs :

- 1 double homme et 2 simples homme pour le tableau Hommes (samedi)
- 1 double dame et 2 simples dame pour le tableau Dames (samedi)
- 1 double mixte, 1 simple homme, 1 simple dame pour le tableau Mixte (dimanche)

Chaque joueur disputera au maximum un simple par rencontre (possibilité de faire simple + double ou simple + mixte).

L'ordre des matchs privilégié sera Simple 1, Simple 2, Double / Mixte.

Le tournoi sera organisé par poules/séries de 5 équipes, chaque équipe rencontrant dans la journée les 4 autres équipes. Le maximum de 8 matchs par joueur et par jour est ainsi respecté.

A l'issue des rencontres, le classement de chaque série permettra de déterminer les vainqueurs.

Article 7.1 : Séries

Les équipes engagées seront réparties en groupe de 5, selon leur niveau (voir Article 7.2).

Les 5 meilleures constitueront la Série 1, les 5 suivantes la Série 2, etc.

Cette répartition sera appliquée aux équipes retenues, priorité sera donnée aux équipes inscrites le plus tôt.

Le samedi, il pourra y avoir 6 séries (hommes + femmes confondus), le dimanche nous limiterons à 5 séries pour terminer à 18h.

Article 7.2 : Valeur des équipes

La valeur d'une équipe est établie par la somme des notes de ses deux meilleurs joueurs/joueuses (en prenant leur meilleure discipline).

Par exemple : une équipe composée des joueurs et côtes suivantes :

Nom joueur	Cote simple	Cote double	Cote mixte
Joueur 1	100	120	80
Joueur 2	50	60	65
Joueur 3	10	20	10

La valeur de l'équipe sera de $120 + 65 = 185$.

Article 7.3 : Valeur des simples

Pour les tableaux hommes et dames, le classement de simple du joueur du simple 1 devra être supérieur ou égal à celui du joueur du simple 2. En cas d'erreur constatée après le match, l'équipe fautive perdra le match 21-0 / 21-0.

Article 7.4 : Date de référence des classements joueurs

Pour application des Articles 7.1, 7.2 et 7.3 :

- Les classements pris en comptes seront ceux obtenus à la date du vendredi 6 septembre 2019.
- La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs.

Article 7.5 : Logiciels

L'inscription se fera via le mini-site dédié : <https://www.obc-nimes.com/maif2019>

La gestion du tournoi se fera via le site Badnet, site reconnu dans l'organisation des compétitions par équipes et interclubs.

Article 7.6 : Attribution des points

Par match	Victoire	1 point
	Défaite ou forfait	0 point
Par rencontre	Victoire	2 points
	Défaite ou forfait	0 point

Article 7.7 Départage pour le gain du tournoi

Si deux équipes terminent à égalité, l'équipe ayant remporté la rencontre les opposant est déclarée vainqueur de la série.

Si plus de deux équipes terminent à égalité, l'équipe la plus faible selon les critères de l'article 7.2 est déclarée vainqueur de la série.

S'il reste des équipes à égalité, le calcul des matchs puis sets puis points average particulier (2 équipes) ou général (plus de 2 équipes) déterminera le vainqueur.

Article 7.8 Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre.

Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle (et respectant les articles 3 à 6 du règlement) ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés). Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour match non disputé. (cf Article 7.6 Attribution des points).

Article 7.9 Remise des compositions d'équipe

Dans un souci de gain de temps au lancement du tournoi, les compositions d'équipes pour le 1er match seront remises avant le tournoi.

Premier match : chaque capitaine recevra la liste des joueurs/équipes ainsi que le tirage au sort avec la lettre de convocation. Chaque capitaine devra envoyer sa première composition d'équipe au plus tard le samedi 20 septembre.

Tours suivants : l'échéancier prévoit une « pause technique » entre chaque match afin de saisir les résultats et d'effectuer les modifications du tableau. A l'affichage du tableau à jour, les

capitaines devront indiquer à la table de marque quel joueur (paire) joue le match suivant dans un délai de 10 minutes.

Article 8 : Modalités d'inscription

Les inscriptions des équipes devront être obligatoirement effectuées sur le mini-site dédié : <https://www.obc-nimes.com/maif2019>. Les conséquences des erreurs d'inscription seront supportées par l'équipe en cause. Il est possible de modifier son équipe jusqu'à la date limite d'inscription. Le montant des frais d'inscription est fixé à 36 € par équipe + 2 € par joueur (participation fédérale). **La date limite d'inscription est fixée au lundi 9 septembre 2019.**

Article 9 : Echéancier

L'échéancier du tournoi, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque et cela à chaque jour de la compétition. Si un joueur doit quitter la salle, il le fera sous sa propre responsabilité. Il devra en informer son capitaine d'équipe, le Juge Arbitre et la table de marque. Il devra être de retour dans le gymnase 1 heure avant le début de la prochaine rencontre.

Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débiter leur match. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 10 : Plateau de jeu

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque pour disputer leur match sur un terrain,
- les coaches (2 par équipe au maximum) assis derrière le terrain du côté de leur joueur et sur le terrain lors des pauses
- les membres du comité d'organisation
- le Juge Arbitre et les arbitres (ou faisant office)
- le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre

Si la disposition du plateau de jeu le permet, et pour respecter le principe de convivialité du tournoi, les équipiers pourront être autorisés au bord des terrains pour encourager leurs joueurs sans perturber les rencontres.

Le Juge Arbitre pourra annuler cette dernière disposition si des abus sont constatés.

Article 11 : Arbitrage et juge arbitrage

Le Juge Arbitre principal de la compétition sera Philippe GIROUD. Ses décisions ainsi que celles de ses adjoints et des arbitres seront sans appel. Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis du Juge Arbitre durant la compétition.

Les matchs seront en auto arbitrage durant l'ensemble du tournoi. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre en cas de litige.

Seuls les capitaines d'équipe pourront porter réclamation auprès de la table de marque ou du Juge Arbitre.

Article 12 : Fautes et lets

Au service, un volant qui touche les filins ou la structure des panneaux de basket (au plafond) sera considéré let la première fois.

Dans le jeu, tout volant touchant une structure sera considéré faute.

Article 13 : Responsabilité

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant les deux jours de la compétition.

Article 14: Adoption du règlement

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

Le Juge Arbitre

Le Comité D'Organisation